

Séance ordinaire du conseil municipal tenu le 9 février 2026

Ouverture de la séance municipale

Le maire Germain a parlé de l'avancement des grands chantiers, tels que la nouvelle école secondaire et le complexe sportif Atrium, ainsi qu'une amélioration notable de la lutte contre les îlots de chaleur grâce aux politiques de plantation d'arbres. Ce succès serait attribuable à l'obligation pour les citoyens de planter trois arbres en devanture de propriété, une mesure qui améliore concrètement le confort thermique.

Le maire a également exprimé des préoccupations éthiques concernant les changements aux règles d'immigration pour les travailleurs qualifiés. Il a arboré le cœur bleu en soutien à l'initiative de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) concernant le Programme d'expérience québécoise (PEQ). Joey Leckman a lancé un appel à la civilité concernant les dons à la Maison d'entraide.

Le maire a annoncé l'ouverture récente d'un nouveau Centre de consigne automatisé au 2803, boulevard Curé-Labelle. Le Centre permettra la récupération automatisée et rapide des canettes, bouteilles de plastique et de verre. L'objectif est de centraliser la récupération pour éviter la saturation des bacs de recyclage et garantir un recyclage à 100 %. Le remboursement de la consigne se fait à une borne ou avec une application. Une clarification sur la consigne indique que, si le plastique et les bouteilles de bière sont acceptés au nouveau centre, le verre de type bouteille de vin demeure dirigé vers le bac bleu.

Le citoyen Gilles Raymond a suggéré que l'achat projeté du camion 12 roues soit doté d'un essieu relevable. Cette configuration permettant une transition vers un modèle 10 roues, optimise l'adhérence sur les surfaces meubles ou enneigées. Le maire a accueilli cette

recommandation avec intérêt et s'est engagé à valider les spécifications techniques auprès du service des travaux publics.

Le citoyen Nicolas Toupin a souligné la présence de machinerie lourde durant les heures de transit des élèves. La Ville a confirmé l'intégration systématique d'une clause contractuelle interdisant le déneigement intensif lors des entrées et sorties d'écoles.

Le conseil a apporté des réponses à des préoccupations soulevées lors de séances précédentes :

- Sécurité routière (rue Shaw, secteur Shawbridge) : Le retrait du sens unique est prévu pour le début de l'automne. Le département de sécurité communautaire pourrait intervenir de manière préventive auprès des conducteurs ne respectant pas la signalisation actuelle.
- Infrastructure culturelle : La superficie totale de la bibliothèque a été officiellement confirmée à 19 805 pieds².

Quant à l'école secondaire, le chantier progresse, illustré par des photos récentes présentées lors de la séance. Le maire a souligné l'importance historique de la mobilisation citoyenne, symbolisée par la réception d'une version papier de la pétition originale de 6 000 signatures, accompagnée de dessins d'enfants de l'époque.

Séance du Conseil municipal

En résumé, la Ville de Prévost souhaite accélérer sa transition écologique tout en resserrant le contrôle de son développement urbain. Les points saillants de cette rencontre incluent une bonification substantielle des programmes d'aide financière pour l'électrification résidentielle, ainsi qu'un élargissement des programmes de protection des rives. Le conseil a agi pour freiner le rythme des constructions résidentielles et

commerciales, citant des enjeux de capacité des infrastructures d'eau potable, une situation partagée par plusieurs municipalités voisines. Parallèlement, la Ville renforce sa collaboration régionale par son adhésion au projet « COP 76 », un sommet visant à harmoniser la transition écologique dans les Laurentides. Sur le plan opérationnel, des investissements majeurs sont confirmés, notamment pour le renouvellement de la flotte de véhicules lourds et la mise aux normes environnementales des bâtiments municipaux.

Transition écologique et initiatives environnementales

La Ville révisé et bonifie plusieurs règlements pour encourager des pratiques durables et protéger les écosystèmes locaux.

Électrification et efficacité énergétique – Le conseil a adopté des modifications aux programmes d'aide financière pour encourager le passage des énergies fossiles vers l'électricité :

- Chauffage central : L'aide pour la conversion du gaz ou du mazout vers l'électricité complète passe de 350 \$ à 500 \$.
- Appareils domestiques : Le remplacement des poêles, foyers, cuisinières, sèche-linge et chauffe-eau passe de 150 \$ à 250 \$.
- Bioénergie : À l'inverse, la subvention pour l'ajout de la bioénergie à un système au gaz existant est réduite de 350 \$ à 200 \$, afin de prioriser l'électrification totale.
- Statistiques : En 2024, dix systèmes centraux ont été subventionnés, contre quatre déjà enregistrés pour 2025.

Protection des lacs et biodiversité

Le programme de subvention pour la plantation d'arbres en rive, initialement restreint au lac Saint-François, est désormais élargi à tous les lacs du territoire. Ce changement fait suite à une absence de

demandes dans le secteur initial malgré un budget disponible.

- Un transfert de 4 000 \$ de la réserve financière environnementale a été autorisé pour octroyer des subventions de 1 000 \$ à quatre associations de citoyens des secteurs des lacs.

Contenants réutilisables – Le programme d'aide à l'achat de contenants alimentaires réutilisables et consignés est prolongé. Financé par le « fonds de consommation responsable » (issu des consignés), ce programme vise à réduire les matières résiduelles à la source.

Urbanisme et gestion du territoire

Limitation du développement et capacité de l'aqueduc – Un avis de motion a été déposé pour modifier le règlement provisoire encadrant les constructions. La Ville s'inquiète de la capacité de ses infrastructures :

- Réduction des unités : Le maximum de logements autorisés par unité passe de quatre à 2. Ces limitations s'appliquent désormais aussi aux locaux industriels et commerciaux.
- Justification : Un plan directeur des eaux est attendu pour juillet 2026. Actuellement, Prévost dispose de moins de deux ans de capacité résiduelle. La situation est jugée critique dans la région : Piedmont est à 150 % de sa capacité, et Saint-Sauveur à 98 %.

Occupation du domaine public

– Un nouveau règlement (871) encadrera l'occupation de la rue et des trottoirs par les entrepreneurs. L'objectif est de coordonner les travaux pour éviter de bloquer les artères principales ou les accès (fauteuils roulants, cyclistes). L'obtention du permis sera gratuite, mais obligatoire pour permettre une planification municipale adéquate.

Installations septiques (Programme Écoprêt) – Modification du règlement 848 pour permettre un remboursement anticipé avant la période de cinq ans, à condition de payer les intérêts prévus. Le conseil continue d'octroyer des prêts pour la mise aux normes d'installations défaillantes, un service très sollicité par les citoyens.

Adoption du règlement 870 décrétant un emprunt au montant de 464 000 \$ sur dix ans, pour l'acquisition d'un camion 12 roues pour la Direction des infrastructures et de l'ingénierie

Octroi d'un contrat de 24 215 \$ à Multitest (Pyritest Inc.), pour

l'analyse d'amiante dans tous les bâtiments municipaux (obligation légale).

Achat d'une grappe réversible, de Robitaille Équipement inc. pour 19 073 \$, choisi malgré un prix plus élevé pour conformité et un délai de livraison inférieur à quatre semaines.

Améliorations du réseau et sécurité

- Un investissement de 44 000 \$ est autorisé pour relier la rue Saint-Onge à la conduite principale du boulevard du Curé-Labelle. Cela améliorera la pression d'eau et la sécurité incendie dans le secteur.
- Signature de protocoles d'aide mutuelle en sécurité incendie pour cinq ans avec les municipalités de Sainte-Anne-des-Lacs et Morin-Heights.
- La Ville demande officiellement aux fournisseurs de télécommunications de garantir la fiabilité des services cellulaires lors de crises, à la suite de pannes constatées durant des événements climatiques passés.

Coopération régionale et vie communautaire

Sommet des Laurentides (COP 76) – La Ville appuie officiellement ce projet regroupant 76 municipalités des Laurentides.

- Objectif : Uniformiser les actions environnementales (pesticides, mobilité durable, économie circulaire) pour éviter les incohérences entre municipalités voisines.
- Contribution : Une somme de 1 000 \$ est allouée pour l'organisation de ce sommet prévu le 12 juin prochain.

Protection des forêts – Le conseil exprime sa solidarité envers la MRC des Laurentides en demandant au gouvernement le report des coupes forestières dans les zones identifiées comme projets d'aires protégées.

Soutien aux événements et organismes

- Diffusion Amalgame : Renouvellement de l'entente avec l'organisme qui présente des spectacles de musique classique et du monde à la salle Saint-François-Xavier.
- Marathon du P'tit Train du Nord : Autorisation de passage pour l'édition 2026 (3 et 4 octobre).
- Journée des petits entrepreneurs : Autorisation de l'événement le 6 juin 2026 au 2875, boulevard du Curé-Labelle.



Nous vous offrons un service personnalisé, dans une ambiance chaleureuse. Venez nous rencontrer pour une consultation gratuite.

BENOÎT ETHIER D.D.

Denturologiste

Parce qu'un sourire, ça fait plaisir...

- Prothèses dentaires amovibles et sur implants : complètes ou partielles
- Réparation d'urgence • VISA, Master Card, comptant et financement disponible

Plus de 32 années d'expérience à votre service

450 224-0018 • 1422, rue Moreau, Prévost (Domaine des chansonniers)